DG SE :

RECONNAÎTRE LES MÉTIERS, DONNER LES MOYENS D'AGIR

À la DG SE, les agents de la circulation, de la maintenance, des travaux et de l'encadrement assurent la sécurité et la continuité du service. L'UNSA-Ferroviaire défend des effectifs adaptés, des parcours sécurisés et la reconnaissance des responsabilités.

L'UNSA-Ferroviaire revendique :

• **Emploi & parcours :** suivi des postes non couverts par établissement, visibilité de carrière sur trois classes dès l'embauche, entretien de carrière tous les quatre ans et volet parcours professionnel dans chaque réorganisation.

• **Technicité & rémunération :** prime CCR de 100 € par mois sous Mistral ou équivalent ; indemnité de technicité de 150 € pour les métiers de maintenance concernés ; passage à la classe 3 après formation premier emploi et prise d'astreinte pour les agents recrutés en classe 2 ; REQ à la classe 5.

• **Encadrement & charge de travail :** étendre l'Adéquation Charges-Ressources à l'encadrement ; un entretien de charge distinct de l'évaluation ; une procédure d'alerte tracée et opposable ; un droit effectif à la déconnexion et une indemnité forfait-jours revalorisée.

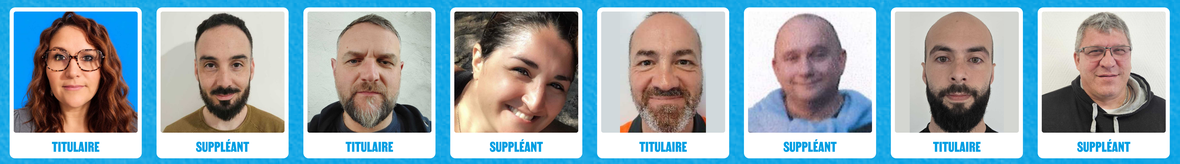
• **Astreintes & pénibilité :** revaloriser de 10 % les taux A et B de l'indemnité de sortie ; comptabiliser un appel à l'astreinte comme une heure de sortie ; attribuer l'ICS et prendre en compte la pénibilité des encadrants tenant l'astreinte ; proposer des postes de fin de carrière moins pénibles.

• **Formation & sécurité :** renforcer le présentiel, réserver des plages dédiées au e-learning et créer des moniteurs identifiés avec du temps dédié. Interdire le travail isolé dans les emprises ferroviaires en circulation.

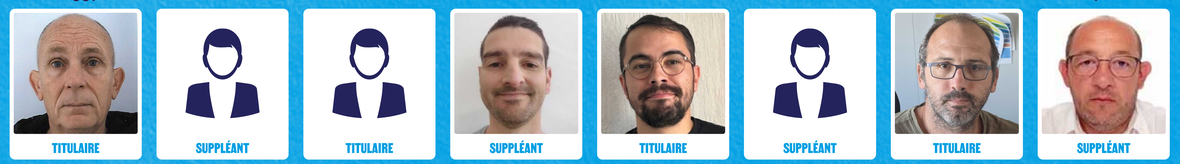
Notre exigence : des métiers reconnus, des carrières sécurisées et des moyens adaptés à la charge réelle, pour tous les agents de la DG SE.



01. EXÉCUTIONS



TITULAIRE — MARCONNET Peggy
SUPPLÉANT — RODRIGUES Lionel
TITULAIRE — BRECHE Christian
SUPPLÉANT — AMOHAMMADI Samar
TITULAIRE — LOMBARD Jean Francois
SUPPLÉANT — HOCHART Sébastien
TITULAIRE — LEVEQUE Quentin
SUPPLÉANT — MERGER Stephane

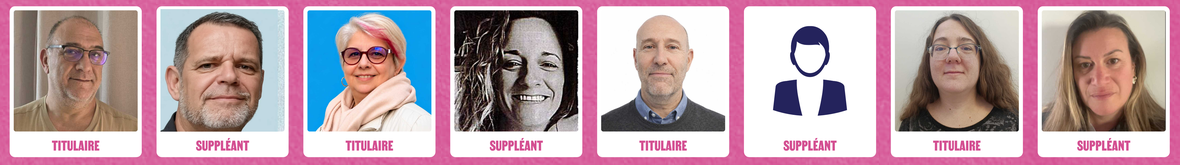


TITULAIRE — THOMAS Arnaud
SUPPLÉANT — COLOMBET Edouard
TITULAIRE — MARNHIER Geoffrey
SUPPLÉANT — LECOEUR Alexandre
TITULAIRE — ALMEIDA Gil
SUPPLÉANT — RABEYRIN Denis
TITULAIRE — CISTIA Ludovic
SUPPLÉANT — DREVET Cyril



TITULAIRE — MERIAIS Nils
SUPPLÉANT — LE MAGNER Christophe
TITULAIRE — KHELIFA Skinder
SUPPLÉANT — SANCHEZ Pablo
TITULAIRE — CHABOT Olivier
SUPPLÉANT — BRECHE Christian
TITULAIRE — KHEIREDDINE Yassine
SUPPLÉANT — PANICO Kévin

02. MAÎTRISES



TITULAIRE — BELLORGET Jean-Yves
SUPPLÉANT — COULON Patrice
TITULAIRE — DUCAT Elisabeth
SUPPLÉANT — BERAUD Elodie
TITULAIRE — PORTEBOIS Eric
SUPPLÉANT — ALLONOT Emmanuel
TITULAIRE — VIVIER Marie Laure
SUPPLÉANT — BERARD-BURTIN Isabelle



TITULAIRE — CHABOT Adrien
SUPPLÉANT — MURATI Jean-David
TITULAIRE — LHOMME Eric
SUPPLÉANT — LECLERE Gregory
TITULAIRE — BAUDION Denis
SUPPLÉANT — CAMBERLEIN Damien
TITULAIRE — CHAMPION Benoit
SUPPLÉANT — LORITO Philippe



TITULAIRE — BERTRAND Daniel
SUPPLÉANT — RAMALHO Jean Luc
TITULAIRE — DELBANO Eric
SUPPLÉANT — HOUILLON Matthieu
TITULAIRE — MICHELIN Thomas
SUPPLÉANT — ORDONEZ Edouard
TITULAIRE — ETIENNE Laurent
SUPPLÉANT — LE FRAPPER Mikael

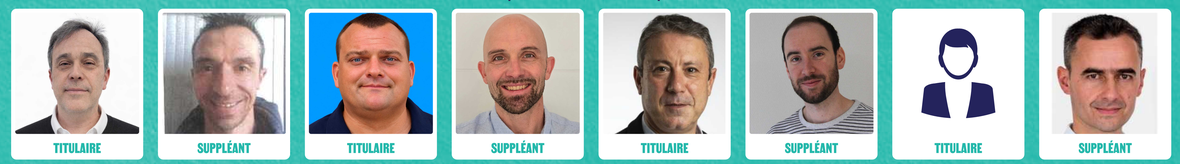


TITULAIRE — MOLINIER Brice
SUPPLÉANT — BASSON Flavien
TITULAIRE — BIOLLUT Guillaume
SUPPLÉANT — BRYCZMAN Noah

03. CADRES



TITULAIRE — HERAUD Marta
SUPPLÉANT — PACAUT PRUDHON Severine
TITULAIRE — QUEMENER Yvon
SUPPLÉANT — NOGUERA Raphael
TITULAIRE — CROS Delphine
SUPPLÉANT — NUGUES Chloé
TITULAIRE — GERVAL Laurent
SUPPLÉANT — CHARBONNIER Sebastien



TITULAIRE — BUZIO Lionel
SUPPLÉANT — GUITTARD Matthieu
TITULAIRE — DEBENOIT-REVEILLE Patrick
SUPPLÉANT — CHATAGNON Bruno
TITULAIRE — FROMENT Jean-Michel
SUPPLÉANT — PONNELLE Bastien
TITULAIRE — TIPHONNET Cyrille
SUPPLÉANT — COJAN Sebastien



TITULAIRE — LEMPEREUR Laurent
SUPPLÉANT — MECHET Gerald

